



ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séances ordinaires du 10 août et du 14 septembre 2016

SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N^{os} 881-2016 et 883-2016 de la municipalité de Huntingdon qui visent à agrandir, créer et regrouper des zones de la ville afin d'y intégrer de l'habitation forte densité et des usages commerciaux;
- N^o 2003-05-31 de la municipalité de Sainte-Barbe qui vise à ajouter des croquis des cours et à autoriser les remises dans la cour avant, sur des lots riverains au Lac Saint-François et aux canaux;
- N^o 2003-05-32 de la municipalité de Sainte-Barbe qui vise à assurer une meilleure protection des milieux humides identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- N^o 083-2016-29 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise à autoriser les usages « Établissement de vente et location d'automobiles et/ou de camions » et « Peinture et débosselage » à la zone C-4-2.

Le règlement 288-2016 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles fertilisantes, afin d'incorporer une grille tarifaire, d'ajouter une définition de puits de surface et d'ajuster certaines distances séparatrices, a été adopté.

De plus, une consultation publique aura lieu le 11 octobre 2016, à 19h, à la salle du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent concernant deux projets de règlements modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000, qui ont été adoptés:

- 286-2016 relatif aux dispositions de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- 287-2016 afin d'inclure deux dérogations en zone inondable;

CONTRATS

Les contrats suivants ont été accordés:

- Réalisation d'un nouveau site internet à *Zel agence de communication*, au coût de 28 715,01 \$ taxes incluses;
- Étude de pré faisabilité au compostage régional des matières organiques à *Solinov*, au coût de 25 869,15 \$ taxes incluses;
- Étude sur les coûts et les opportunités relatifs à l'implantation d'un réseau d'écocentres dans la MRC du Haut-Saint-Laurent à *Chamard stratégies environnementales*, au coût de 28 071,15 \$ taxes incluses;

La firme *Lapp Consultants Inc.* a obtenu le mandat d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement dans les cours d'eau suivants:

- cours d'eau sans nom défini par la résolution 2015-04-14 de la municipalité d'Elgin;
- branche 41 de la rivière Noire dans la municipalité de Franklin.

Les contrats des travaux d'entretien des cours d'eau suivants ont été attribués:

- cours d'eau Giroux, à la firme *Béton Laurier Inc.*, au coût de 19 542,02 \$ taxes incluses;
- cours d'eau Leslie, à la firme *Noël et fils 9124-4277 Québec Inc.*, au coût de 14 935,25 \$ taxes incluses;
- cours d'eau Beaver, branches 23 et 24, à *Les Entreprises Excavation et Béton Charly Ltée*, au coût de 53 580,42 \$ taxes incluses;
- cours d'eau Fraser, branche 3, à *Excavation JRD*, au coût de 43 862,96 \$ taxes incluses;
- cours d'eau Fourche-à-Brûler, branche 4, à *Excavation JRD*, au coût de 44 626,40 \$ taxes incluses;

APPUI

Les maires ont résolu d'appuyer les organismes suivants:

- MRC Rimouski-Neigette qui demande au gouvernement du Québec d'élargir ses critères afin que les travaux liés à la conservation et à la qualité de l'eau sur des résidences saisonnières puissent être admissibles au crédit d'impôt remboursable RénoVert;



- 2 -

- MRC du Haut-Saint-François qui demande au Gouvernement du Québec d'adopter une Politique nationale de souveraineté alimentaire;
- MRC des Appalaches qui demande au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement;
- MRC du Haut-Richelieu qui demande qu'une partie significative du budget fédéral en technologies soit réservée afin de venir en aide financièrement à des OSBL spécialisés en technologie numérique pour assurer leur soutien financier puisqu'ils n'ont pas les mêmes moyens financiers que les grands fournisseurs de service Internet et télécommunicateurs;
- MRC Beauce-Sartigan qui demande au MAMOT de permettre le cumul des sommes du Fonds de développement des territoires, tel que le permettait la Politique nationale de la ruralité;
- MRC de Rouville qui demande au gouvernement du Québec de procéder au redécoupage de la grande région de la Montérégie, en dotant chacune des nouvelles régions de budgets correspondant à leur population respective et équitables par rapport aux autres régions du Québec;
- MRC de la Vallée-de-l'Or qui désire tenir les Jeux du Québec hiver 2019;
- MRC de Matawinie qui demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification du Québec de revoir les modalités de gestion des constats d'infraction émis par les appareils photo-radars, et que les municipalités et la Cour municipale puissent conserver les amendes et les frais générés.
- Municipalité de Saint-Urbain-Premier qui appuie l'UPA dans sa démarche pour faire reconnaître des espèces d'arbres comme étant nuisibles pour les bandes riveraines et les cours d'eau en territoire agricole.
- Municipalité des Escoumins qui demande au MAMOT la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable et pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et de résidences déterminées de son territoire.

DIVERS DOSSIERS

- Julie Billette et Debbie Neumann de l'organisme « Les Aidants Naturels du Haut-Saint-Laurent » sont venues expliquer aux maires ce qu'est un aidant naturel et quels sont les enjeux et besoins dans le contexte actuel;
- Un règlement d'emprunt du fonds de roulement de 50 000 \$ a été adopté concernant la réalisation de travaux à l'édifice de la MRC et au terrain de cette bâtisse.
- Un règlement modifiant le règlement en regard au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été adopté afin d'y inclure la non-divulgaration, lors d'une activité de financement politique, d'éléments ou d'information non officiellement adoptés par le conseil.
- Les projets structurants suivants ont été retenus pour l'année 2016:

FDT 2016 - Projets structurants pour améliorer les milieux de vie		
ORGANISME	PROJET	MONTANT
Aventuriers de l'archéologie	Les Maisons-longues du site Droulers	32 500 \$
Municipalité de Saint-Chrysostome	Mise en œuvre du volet « jeunesse » de la PFM	30 600 \$
MRC du Haut-Saint-Laurent	Mobilisation et valorisation au cœur de l'engagement bénévole	35 000 \$
Marché fermier du comté de Huntingdon	Marché plus proche que jamais	14 300 \$
La Bouffe Additionnelle	Aider à s'entraider, année 2	26 835 \$
CLD du Haut-Saint-Laurent	Attraction de la relève entrepreneuriale	2 625 \$
Projet Communic-Action	Le monde à la portée des aînés	10 375 \$
Municipalité de Franklin	Planification stratégique- Mise en œuvre du plan d'action	22 500 \$
Une Affaire de Famille	Consolidation de la halte-garderie Saint-Anicet, année 2	26 835 \$
Ville de Huntingdon	Patinoire communautaire de la Sport-O-Thèque du HSL	5 025 \$
C.D.E. de la Ville de Huntingdon	Projet incubateur agroalimentaire (expansion)	22 500 \$
COOP de solidarité santé de la famille	COOP santé familiale-plus accessible à tous	26 835 \$
Camp Soleil de Mélissa	Halte-Répit-Loisir pour personnes handicapées et leur famille	26 835 \$
Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest	Centre de formation et d'entraînement	50 000 \$
TOTAL MONTANT RECOMMANDÉ		332 765 \$

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC est fixée au mercredi 12 octobre 2016, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.